



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau bâtiment pour les services de l'UNIL

Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil deux demandes de crédits d'ouvrage concernant d'une part une nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline, destinée à accueillir les services de l'UNIL, et d'autre part la déviation de la rue de la Mouline. Le premier crédit est de 3.757 millions de francs, le second est de 1.26 million.

La construction du bâtiment des services de l'UNIL répondra aux besoins de locaux nécessaires au groupe « parcs et jardins » du service bâtiments et travaux (Unibat) et à ceux du service sécurité, environnement, prévention (UniSEP). Le groupe « parcs et jardins » a pour mission principale l'entretien et l'aménagement des espaces verts du campus de Dorigny, tandis qu'UniSEP est responsable de la mise en place des mesures organisationnelles pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans les domaines de la santé au travail, de la prévention incendie et de la sûreté. Ces deux services sont confrontés à une évolution importante de leurs compétences et de leur taille en lien avec l'accroissement des effectifs des étudiants et du personnel de la haute école depuis une dizaine d'années.

Le déplacement de la rue de la Mouline a pour but de la mettre en conformité avec la loi sur les routes en éloignant son axe de l'angle sud-ouest du Géopolis. Cette rue est en effet trop près du bâtiment Géopolis, dont l'emprise au sol avait été modifiée en cours de construction. Au moment de la délivrance du permis d'utiliser du bâtiment Géopolis, la commune de Chavannes-près-Renens avait conditionné l'octroi de celui-ci à la déviation de l'assise de la rue de la Mouline. Le projet de déviation de cette voie permettra en même temps de créer un mur de soutènement qui règle la différence de niveau entre la rue et l'angle du bâtiment, mis en sécurité grâce à l'installation d'une barrière.

La réalisation conjointe du bâtiment des services de l'UNIL et de la déviation de la rue de la Mouline permet de coordonner les deux projets situés dans le même quartier et très proches l'un de l'autre. Ainsi, le périmètre des aménagements extérieurs du projet du bâtiment des services de l'UNIL a été élargi et les questions des accès, de la mobilité douce et motorisée et des espaces verts ont été traitées de manière globale. Un trottoir sera construit le long de la rue de la Mouline du côté Est, et de l'avenue du Léman jusqu'à l'entrée principale de Géopolis, ce qui résoudra le problème actuel de

mélange des flux entre piétons et voitures. Deux arrêts de bus (ligne 31, arrêt Mouline) seront installés à proximité de l'entrée principale de Géopolis, en remplacement des arrêts provisoires actuels, et seront protégés par des abris de type standard tl. Les abords de la rue seront traités selon le concept d'aménagements extérieurs développé dans le cadre du projet du bâtiment des services de l'UNIL en continuité avec les aménagements actuels de Géopolis. Dans le cadre de ces deux demandes de crédit, le Conseil d'Etat répond également à la question déposée par le député Alexandre Rydlo concernant la rue de la Mouline et les aménagements extérieurs du bâtiment Géopolis.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2015

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Chantal Ostorero, directrice générale de l'enseignement supérieur, 021 316 94 71

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[EMPD bâtiment de services UNIL et correction rue de la Mouline](#)

[Reponse question Aleyandre Rydlo - rue Mouline et Géopolis](#)